

2017-12-150-DR/FIN

nomenclature: 7.5.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

OBJET : AVANCES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET CONTRIBUTIONS 2018

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. GARANS M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme DUFAU	procuration à	Mme DUPRE
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS:

M. CLAVERIE

ABSENTS

Mme DELAVENNE, M. POULAERT

SECRETARIE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

24 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)

Nombre de pouvoirs: 5

6 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)

Nombre de votants : 28

30 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)



2017-12-150-DR/FIN - AVANCES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET CONTRIBUTIONS 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a été saisi de deux demandes de versement d'avances sur subventions et contributions pour l'année 2018, afin de permettre aux structures de faire face à leurs besoins de trésorerie dès les premiers mois de l'année.

Sans attendre le vote du budget 2018 et notamment pour les articles « 65548 - contributions aux organismes de regroupement », et « 6574 - subventions de fonctionnement aux associations », il convient d'autoriser le versement de ces avances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Vu les demandes présentées par les différentes structures,

DELIBERE

DECIDE de procéder aux versements d'avances de subventions de fonctionnement et de contributions 2018 aux structures suivantes :

- 60 000 euros (soixante milles euros) versés en deux fois au Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Boucau et de Tarnos,
- 52 490,00 euros (cinquante deux mille quarante cent quatre vingt dix euros) et 5 905 euros (cinq mille neuf cent cinq euros) à l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine (ex Foyer des Jeunes Travailleurs Tarnosiens)

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prévus au budget 2018.

Vote: 29

Pour: 29

M. Perret ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 8 décembre 2017

Le Maire

